

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.613-1 et L.712-2,
- D.613-6, D.613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- R.613-32 à R.613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de Master,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Master, mention Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année 2021-2022 en tant que membres des commissions préparatoires chargées de proposer la validation des UE du Master mention Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement :

Semestres 7 – Master 1^{ère} année :

Mr Alexandre TARANTOLA (MCF)

- Mr Alexis DEJUNET (MCF)
- Mr Cédric CARPENTIER (MCF)
- Mr Aurélien EGLINGER (MCF)

Semestres 8 – parcours STR - Master 1^{ère} année :

- Mr Alexandre TARANTOLA (MCF) **Président de la commission**
- Tout enseignant intervenant en 1^{ère} année sera invité à la commission

Semestres 8 – parcours SSE - Master 1^{ère} année :

- Mr Alexis DEJUNET (MCF) **Président de la commission**
- Tout enseignant intervenant en 1^{ère} année sera invité à la commission

Semestres 9 et 10 – Parcours Type Terre Planètes – Master 2^{ème} année :

- Mr Lydéric FRANCE (MCF) **Président de la commission**

- Tout enseignant intervenant en 2^{ème} année sera invité à la commission

Semestres 9 et 10 – Parcours Type Soils Eaux Environnement – Master 2^{ème} année :

- Mme Sylvie DOUSSET (PU) **Présidente de la commission**
- Tout enseignant intervenant en 2^{ème} année sera invité à la commission

Semestres 9 et 10 – Parcours Type SMGE – Master 2^{ème} année :

- Mr Antonin RICHARD (MCF) **Président de la commission**
- Tout enseignant intervenant en 2^{ème} année sera invité à la commission

Semestres 9 et 10 – Parcours Type GPIR – Master 2^{ème} année :

- Mme Irina PANFILOV (MCF) **Présidente de la commission**
- Tout enseignant intervenant en 2^{ème} année sera invité à la commission

Semestres 9 et 10 – Parcours Type Génie minier et Risques – Master 2^{ème} année :

- Mme Marianne CONIN (MCF) **Président de la commission**
- Tout enseignant intervenant en 2^{ème} année sera invité à la commission

Semestres 9 et 10 – Parcours Type REGA – Master 2^{ème} année :

- Mr Gilles DROGUE (MCF) **Président de la commission**
- Tout enseignant intervenant en 2^{ème} année sera invité à la commission

Semestres 9 et 10 – Parcours Type GR2E – Master 2^{ème} année :

- Mr Fabrice GOLFIER (MCF) **Président de la commission**
- Tout enseignant intervenant en 2^{ème} année sera invité à la commission

La proposition de la commission préparatoire revêt un caractère indicatif, elle ne lie pas le jury.
Les commissions ne sont pas soumises à une règle de quorum.

Article 2 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3 :

Les Directeurs de la Faculté des Sciences et Technologies, de l'UFR Sciences Humaines et Sociales de Metz, de l'École Nationale Supérieure de Géologie et de l'École des Mines Nancy sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



Affiché le :

24 MAI 2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

24 MAI 2022

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,

- D 613-6, D 613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,

- R 613-32 à R 613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de Master,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Master, mention Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres du jury du Master mention Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement chargé de la délivrance des UE, de la validation des semestres, des années, de la délivrance de la Maîtrise et de la délivrance du Master pour l'année 2021-2022 :

- Mme Cécile FABRE (MCF HC), **Présidente**
- Mr Alexandre TARANTOLA (MCF)
- Mr Alexis DEJUNET (MCF)
- Mr Antonin RICHARD (MCF)
- Mme Sylvie DOUSSET (PU)
- Mr Lydéric FRANCE (MCF)

Article 2 :

Le jury constitué à l'article 1 siège également comme jury statuant souverainement, en application des articles R 613-32 à R 613-37 relatifs aux demandes de validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger en vue de l'obtention du diplôme pour l'année 2021-2022.

Article 3 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 4 :

Les Directeurs de la Faculté des Sciences et Technologies, de l'UFR Sciences Humaines et Sociales de Metz, de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie et de l'Ecole des Mines Nancy sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



24 MAI 2022

24 MAI 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :